



CANADA

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA - CANADA

No. 73/9

LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS: LEURS RELATIONS SUR CE CONTINENT

Allocution prononcée le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, dans le cadre de la série de conférences du *Chicago Council of Foreign Relations* (Conseil de Chicago sur les relations étrangères) à Chicago, le 3 avril 1973.

...En venant ici, je suis les traces de nombreux chefs de file canadiens; deux premiers ministres ont acquis une partie de leur formation dans cette ville. L'influence de Chicago sur ces deux hommes a été différente, mais d'égale importance. M. Mackenzie King a été boursier en économie de l'Université de Chicago, et M. Mike Pearson a fait ses premières armes en administration des affaires à la Division des engrais d'une grande société de Chicago. Je ne peux me réclamer d'un tel lien de filiation avec cette ville, mais à titre de Canadien originaire des provinces centrales de l'Ouest, né et élevé à Winnipeg, j'éprouve un attachement particulier à l'égard de cette partie de notre continent, parfois même pour le vent et la neige qui constituent, après les joueurs de hockey, je suppose, nos produits d'exportation les plus spectaculaires dans cette ville.

Je suis aussi heureux de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant un auditoire américain et de l'entretenir des relations entre nos deux pays. Je me suis exprimé sur cette question aux États-Unis il y a un an à peine. Si je tiens compte de la précipitation des événements qui se sont succédé depuis, cela semble plus lointain encore. Le système monétaire international subit les secousses d'adaptations importantes et parfois difficiles. Il est de plus en plus évident que la période d'après-guerre tire à sa fin. Notre économie géographique se modifie à la faveur de l'élargissement du Marché commun européen et de l'ascension économique fulgurante du Japon. Toutefois, il est encore beaucoup plus significatif pour vous d'avoir réalisé l'Accord du cessez-le-feu au Vietnam, lequel a amené le désengagement militaire américain, le retour des prisonniers et, espère-t-on toujours, peut-être la fin d'une guerre implacable dans ce malheureux pays qui en subit les affres depuis une génération.

Il y a une semaine, j'ai annoncé à la Chambre des communes que le Canada avait décidé de ne pas se prévaloir de son option de retrait de la Commission internationale de contrôle et de surveillance au Vietnam après 60 jours -- mais de demeurer pour une autre période de 60 jours -- c'est-à-dire

jusqu'au 31 mai. A ce moment-là, à moins qu'il y ait eu amélioration notable ou progrès marqué vers un règlement politique, le Canada se retirera de la CICS -- accordant aux parties en cause 30 jours de délai pour trouver un remplaçant. Il a été difficile pour nous d'en arriver à cette décision. Voici quel était notre dilemme. Les Canadiens demeurent soucieux de servir la cause de la paix en Indochine tant qu'il existera le moindre espoir d'une solution pacifique à laquelle peut être utile la présence ou le rôle du Canada au sein de la Commission. Mais entre-temps, le Gouvernement était résolu à ce que les Canadiens ne participent pas à une charade dans laquelle ils seraient requis de surveiller non pas un cessez-le-feu, mais des hostilités continuelles et fort probablement une escalade possible.

En d'autres termes, la réputation internationale du Canada est étroitement associée à notre participation aux efforts internationaux déployés pour que le maintien et la surveillance de la paix soient une réalité. C'est bien ainsi que nous entendons notre rôle au Vietnam.

En prenant notre décision nous étions très conscients que parmi les diverses lignes de conduite, il n'en existait aucune qui répondrait à tout ce qu'on exigeait de nous ou qui serait approuvée unanimement à l'extérieur du Canada.

Notre approche à la participation aux activités de la Commission a été inspirée dès le début par nos 19 années d'expérience des plus décevantes au sein de l'ancienne Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine. Plusieurs d'entre vous n'ont sans doute pas eu vent de cette Commission antérieure. Dans ce cas, vous êtes irréprochables, car pendant 17 ans sur 19, l'ancienne Commission n'a été d'aucune utilité. C'est qu'au lieu de surveiller le maintien de la paix, la Commission s'est trouvée à observer le déroulement d'une guerre.

En nous fondant sur cette expérience, nous avons présenté aux négociateurs de l'Accord de Paris portant sur le Vietnam une série de conditions qui, si elles étaient remplies, donneraient à notre avis aux arrangements de maintien de la paix un caractère pratique et plausible. Certaines de ces mesures ont été acceptées, mais lorsque les documents finals ont paru, il était clair que les arrangements de surveillance laissaient beaucoup à désirer.

Nous nous sommes particulièrement préoccupés de l'établissement d'une administration politique continue à laquelle la Commission et ses membres pourraient faire rapport. Cela avait été une grave omission dans les arrangements afférents à l'ancienne Commission. Comme chef de la délégation canadienne à la Conférence de Paris à la fin de février, j'ai fort insisté à ce sujet, mais sans grand succès.

En tenant ces propos, je ne veux en aucune façon laisser croire que les négociateurs n'ont pas accompli leur tâche. Comme je l'ai déjà déclaré à maintes reprises, c'est indubitablement le meilleur accord qu'on ait pu négocier dans les circonstances, et les résultats ont, en dépit de tout, changé le cours des événements du monde en direction d'un nouvel et heureux objectif.

A mon retour de Paris, j'étais loin d'avoir réglé la question de savoir si oui ou non nous resterions encore. J'ai conclu qu'il serait impossible d'en arriver à une décision éclairée sans m'être rendu personnellement compte des conditions de travail de la CICS ou sans m'être entretenu personnellement avec les dirigeants des gouvernements les plus directement concernés. J'avais déjà eu plusieurs entretiens utiles avec le secrétaire d'État, M. Rogers, et j'étais bien au courant des vues de votre Gouvernement. Mais, il me paraissait utile de connaître également les points de vues d'autres gens.

En conséquence, j'ai entrepris, il y a maintenant trois semaines avec un groupe de parlementaires, de hauts fonctionnaires et de journalistes canadiens, un voyage qui m'a permis d'entrer en rapport avec les deux Gouvernements vietnamiens, le Gouvernement du Laos ainsi qu'avec certaines autorités du Gouvernement dit révolutionnaire du Vietnam du Sud et du Mouvement du Pathet Lao.

J'ai trouvé que les dirigeants du Sud-Vietnam avaient une attitude très franche. Ils ne se font aucune illusion sur la question de savoir si la Commission pourra efficacement s'acquitter de ses responsabilités aux termes de l'Accord de Paris. J'ai franchement expliqué aux Vietnamiens dans le Sud et le Nord du pays qu'étant donné la composition de la Commission, il lui serait pratiquement impossible d'arriver à des conclusions défavorables au Nord ou à ses alliés dans le Sud. J'ai également ajouté que le Canada n'hésitera pas à appuyer des conclusions au détriment de la position de la République du Vietnam si ces dernières correspondent aux faits. Les dirigeants sud-vietnamiens ont reconnu cela. Mais la chose importante à leurs yeux était de mettre en lumière tous les points de vues.

Dans le Nord, les dirigeants politiques ont répondu à toutes nos questions en nous invitant à nous référer aux termes de l'Accord. Ils le considèrent comme sacro-saint et comme leurs homologues dans le Sud, ils ont manifesté l'intention de le respecter.

J'ai demandé au premier ministre Pham Van Dong ce qui, à son avis, avait la plus haute priorité: le désir de paix de son pays ou la réunification du Vietnam dans son ensemble. Il répondit que la question des priorités ne se posait pas puisque la stricte observation de l'Accord conduirait à la réunification pacifique. Il était clair à la suite de ces entretiens que le Nord et le Sud du Vietnam s'attendaient à des résultats différents et même contradictoires à certains égards.

Ce fut une brève, mais très grande révélation des conditions existant au sein de la Commission et des attitudes des Gouvernements les plus directement concernés. Il est indubitable qu'à l'issue de cette visite nous partagions tous au moins une impression commune, à savoir: que la Commission n'accomplissait pas les tâches qui lui avaient été attribuées aux termes de l'Accord du cessez-le-feu, et ce, en dépit des efforts très considérables que le délégation canadienne sous la direction de l'ambassadeur, M. Gauvin, déployait pour la rendre efficace.

Un autre point de vue nous fut révélé au cours de plusieurs entretiens que nous avons tenus en Indochine. C'était que nous ne devions pas être trop embarrassés par la question de savoir si oui ou non la Commission fonctionnait comme on l'avait projeté. Un certain nombre de gens ont avancé la thèse que la Commission avait à jouer un rôle très différent quoique vital et qui n'était suggéré nulle part dans les textes de l'Accord ou des Protocoles. C'était de fournir une présence internationale qui serait considérée comme une marque d'intérêt de la Communauté mondiale à la situation du Vietnam. En d'autres termes, bien que la Commission ne soit pas indispensable aux fins de l'Accord du cessez-le-feu, son absence risquerait d'être interprétée comme une manque d'appui mondial à l'endroit de l'Accord et conséquemment notre retrait pourrait devenir un autre facteur de désarroi psychologique dans une situation déjà très précaire.

Et c'est pour ces raisons que le Gouvernement a décidé de demeurer au sein de la Commission pour une autre période de 60 jours.

Nous avons clairement indiqué, et en fait, c'était l'une de nos toutes premières conditions de service, que nous nous retirerions ou que nous modifierions notre déploiement d'effectifs sur le terrain et ce, à n'importe quel moment, si les parties à l'accord démontraient par leurs actions qu'elles ne se considéraient plus liées par cet Accord.

La reprise d'hostilités de grande envergure ou de toute activité équivalente à un déni direct par les Parties de leurs obligations aux termes de l'Accord dégagerait le Canada, à mon avis, de toute responsabilité ultérieure à l'égard de la CICS.

Je ne prédis pas que les dispositions ardues et habilement élaborées pour la conclusion de l'Accord seront annulées par une prochaine escalade des hostilités. La situation actuelle est une amélioration manifeste en regard de la situation qui existait avant le 28 janvier. La Commission a joué son rôle dans la réalisation de ces progrès et n'aurait-elle rien fait de plus que d'aider à établir le cadre dans lequel ils ont pu être accomplis, elle aura jusqu'ici amplement justifié le mandat qui lui a été confié.

Enfin, permettez-moi de faire l'observation générale que voici, touchant les relations bilatérales entre votre pays et le mien. Dans l'intérêt de nos deux pays, le Canada doit, à mon avis, à titre de membre de la CICS, être et paraître aux yeux du monde un observateur objectif et impartial, rapportant les faits tels qu'il les voit, même si cela peut signifier que de temps en temps nous en tirions des conclusions défavorables aux États-Unis ou à son alliée, la République du Vietnam. Tout membre d'une Commission internationale, chargée de l'observation et de la surveillance d'une trêve, ne saurait servir la cause de la paix et de la justice internationales s'il doit agir en qualité d'avocat ou de défenseur au lieu de juge.

A titre de membre de la CICS, le Canada a joué cartes sur table. Nous nous sommes montrés ouverts et directs dans nos déclarations publiques car nous avons la conviction que, ce faisant, nous favoriserions une meilleure compréhension des tâches que doit affronter la Commission internationale au Vietnam.

Voyons maintenant si je puis vous aider à mieux saisir les attitudes du Canada à l'égard des États-Unis grâce à un entretien amical et franc sur les événements économiques qui touchent les relations entre nos deux pays.

Voyons d'abord les faits simples et qui sautent aux yeux. L'ensemble des échanges commerciaux entre nos deux pays dépasse les 25 milliards de dollars par année. Nous sommes les meilleurs clients l'un de l'autre. L'ensemble du commerce que vous pratiquez avec nous est le double de celui que vous réalisez avec le Japon, votre deuxième partenaire commercial le plus important. Chacun de nous investit fortement dans le pays de l'autre; proportionnellement à la population, les investissements canadiens aux États-Unis sont supérieurs aux investissements américains au Canada. Cette affirmation vous semblera sans doute un arrangement très satisfaisant et réciproquement avantageux. Dans l'ensemble, c'est vrai. Toutefois, le piège, car il y en a un, se trouve dans l'écart démesuré qui différencie nos économies. Vous êtes dix fois supérieurs à nous pour ce qui est de la population et onze fois, en ce qui a trait au produit national brut. Ainsi, le degré de propriété canadienne dans l'économie américaine est négligeable. Tandis que les investissements américains au Canada se traduisent par un contrôle américain de 50 p. cent des industries manufacturières canadiennes. Dans certains secteurs, dont celui de l'automobile et des produits pétrochimiques, la proportion de la propriété américaine est beaucoup plus élevée.

Vous constituez le marché de quelque 70 p. cent de l'ensemble de nos exportations. Nous achetons chez vous environ 69 p. cent de nos importations totales. Ces chiffres dénotent jusqu'à quel point sont étroits nos liens économiques. Ils indiquent clairement que chaque fois que Washington, Chicago ou New York éternuent, le courant d'air se propage dans presque toutes les régions du Canada. Au contraire, un virus d'origine canadienne est moins contagieux aux États-Unis.

Parlons maintenant des tendances. La part de nos importations et de nos exportations que prennent les États-Unis a progressé régulièrement au cours des ans, surtout au fur et à mesure que déclinait la proportion des échanges transatlantiques traditionnels. La croissance des investissements américains au Canada a suivi une courbe ascendante encore plus accusée. La part des États-Unis dans les investissements étrangers nets et directs au Canada a atteint récemment entre 80 et 90 p. cent du total.

Si vous faites une projection de ces chiffres pour les quelques prochaines années, compte tenu de la récente accélération de la polarisation économique, il est alors peut-être plus facile de comprendre les craintes du Canada. Vous comprendrez notre grande inquiétude au sujet de la surtaxe de 10 p. cent sur les importations imposée par le Gouvernement des États-Unis en août 1971, afin d'aider à combler le déficit de la balance des paiements.

C'est cette situation économique qui a incité le Gouvernement canadien à entreprendre une réévaluation globale de nos relations avec les États-Unis. Fondamentalement, il nous fallait résoudre un dilemme de taille, à savoir: est-ce que l'état d'interdépendance avec une superpuissance

titanesque exercerait ou non une contrainte exagérée sur la notion de l'identité canadienne et sur un certain nombre d'éléments clés de notre indépendance. Posée autrement, la question à laquelle nous devons répondre était la suivante: "Est-il possible de concevoir un moyen de vivre en harmonie avec les États-Unis tout en demeurant distincts?"

Il s'agissait essentiellement d'une question d'orientation. Il a semblé, à mes collègues et à moi-même, que trois grandes options s'offraient à nous, notamment:

- 1) Nous pouvions chercher à maintenir plus ou moins nos relations actuelles avec les États-Unis en modifiant le moins possible nos politiques;
- 2) nous pouvions nous acheminer délibérément vers une intégration plus étroite avec les États-Unis; et
- 3) nous pouvions poursuivre une stratégie globale à long terme afin de renforcer et de faire progresser l'économie canadienne et d'autres aspects de notre vie nationale et, ce faisant, réduire la vulnérabilité actuelle du Canada.

La première option laisserait à peu près intacte la structure actuelle de nos relations économiques et politiques avec les États-Unis. Elle comporterait un minimum de changement délibéré de politique. Elle a comme avantage de se présenter sous le couvert d'un pragmatisme prudent. Toutefois, cette option repose sur l'hypothèse d'une situation immuable qui n'existe pas vraiment. Elle ne tient pas compte de la puissance et de l'ampleur de la force d'intégration continentale qui, à la longue, aurait raison de nous.

La deuxième option part du postulat selon lequel l'intensification des relations, inhérente à la société moderne et aux économies d'échelle, conduit nécessairement à une intégration plus étroite avec les États-Unis. Cette hypothèse présente indéniablement certains attraits sur le plan matériel.

On peut soutenir que les Européens sont engagés dans cette voie et que le succès leur est acquis. Cependant, la comparaison ne résiste pas à l'analyse. Les identités européennes sont plus anciennes, et leurs racines sont plus profondes. Les pays du Marché commun sont beaucoup plus égaux entre eux pour ce qui est des ressources et de la main-d'oeuvre.

L'écart démesuré qui existe entre la puissance des États-Unis et celle du Canada ainsi que la jeunesse relative de notre vie nationale nous placent dans une situation tout à fait différente. Dans notre situation, le processus d'harmonisation économique, une fois amorcé, est plus susceptible de prendre de l'ampleur et de dominer d'autres domaines de notre vie nationale.

L'épreuve de valeur de cette option se situe essentiellement au plan politique. Les répercussions de l'intégration sont très bien connues des Canadiens, et le climat qui règne dans mon pays, si je puis en juger, est contraire à l'intégration.

Le but principal de la troisième option serait de rendre l'économie canadienne plus résistante aux chocs venant de l'extérieur. Le moyen d'atteindre cet objectif est la constitution d'une économie beaucoup plus équilibrée et efficace. L'option suppose qu'on encourage vigoureusement la spécialisation et la rationalisation. Elle est axée sur la création d'entreprises industrielles et de services bien constituées qui appartiennent à des Canadiens. Cette ligne de conduite tend à nous faire éviter le danger d'être intégrés par défaut, si on venait à traiter les questions bilatérales sur une base "ad hoc" et en ne s'occupant que de leurs implications à court terme. A notre avis, la troisième option illustre franchement ce que devraient être nos relations futures avec les États-Unis et elle semble offrir la seule voie qui permette au Canada de "vivre en harmonie avec notre voisin tout en demeurant distincts."

Les trois options sont, sans contredit, des abstractions qui, toutes, ont tendance à simplifier les questions complexes. Cependant, les distinctions qu'elles font entre les diverses voies qui s'offrent au Canada sont fondamentalement valables et utiles. Chaque option peut être évaluée à son mérite. Chacune a un prix, que ce soit celui de l'identité, de la souplesse, de l'indépendance ou de l'interdépendance.

Le Gouvernement canadien a longuement et minutieusement étudié ces options et le prix qu'elles comportent. La conclusion à laquelle le Gouvernement est arrivé est très claire. Nous estimons que le meilleur choix qui s'offre aux Canadiens et celui qui reflète de plus en plus leurs aspirations réside dans la troisième option.

Cette dernière reflète nos craintes au sujet du degré d'intégration continentale, ce qui ne signifie pas qu'elle soit anti-américaine. Loin de là, et je souhaite qu'on le comprenne bien. Les lignes de conduite arrêtées à l'intérieur de cette orientation générale de la troisième option visent à répondre aux aspirations du Canada, à faire progresser la maturité et la confiance des Canadiens et, ce faisant, à réduire les causes d'irritation et les frustrations qui parfois trouvent leur expression dans un anti-américanisme criard et incongru.

Je suis certain qu'il y a des occasions où vous-mêmes et certains de vos compatriotes à Washington souhaiteriez que vos voisins adoptent une attitude un peu plus sereine.

Dans la mesure où cette ligne de conduite a pour but d'élaborer une économie canadienne plus forte et plus mûrie, elle est susceptible de devenir un facteur d'équilibre efficace dans le contexte continental. L'autre possibilité, comme je l'ai déjà expliqué, est une intégration progressive. Un tel choix ne pourrait que favoriser les forces protectionnistes qui se manifestent à l'étranger aujourd'hui, ce qui entraînerait des dangers pour la stabilité à la fois économique et politique dans le monde entier. En d'autres termes, j'estime que la troisième option est la plus susceptible de servir les intérêts de nos deux pays.

Elle s'inscrit également dans la ligne de pensée que le président Nixon a exprimée au Parlement canadien à Ottawa l'année dernière. Le président a déclaré à cette occasion: "Il est temps que les Canadiens et les Américains aillent au-delà des discours fleuris du passé. Nous devons maintenant reconnaître

- que nos identités sont tout à fait distinctes;
- que nous présentons des différences marquées;
- et qu'aucun intérêt particulier n'est avantageé lorsque ces réalités sont ignorées."

Il a également ajouté ce qui suit:

"Notre politique à l'égard du Canada reflète la nouvelle approche que nous avons adoptée dans toutes nos relations étrangères, à savoir une approche qui est maintenant désignée sous le nom de doctrine Nixon. Elle repose sur le postulat que à l'effet que des partenaires adultes doivent adopter des lignes de conduite indépendantes et autonomes:

- chaque nation doit définir la nature de ses intérêts propres;
- chaque nation doit décider des exigences qu'impose sa sécurité;
- chaque nation doit déterminer l'orientation de son progrès.

"Nous recherchons une ligne de conduite qui nous permette d'assumer des responsabilités internationales dans un esprit de solidarité.

"Aucune nation qui se respecte ne peut ni ne doit accepter le fait qu'elle doive toujours demeurer économiquement dépendante de toute autre nation."

La conception du Canada sur nos relations ne diffère pas, pour l'essentiel, de la position américaine. Je prends évidemment parti pour le Canada, mais je connais les dangers économiques qui nous menacent tous sur ce continent. Nous sommes très conscients des graves défis auxquels vous faites face. Le déficit commercial américain est énorme et il traduit le volume croissant des importations. Vous prévoyez un déficit accentué au chapitre des besoins en énergie. Le dollar a été dévalué à deux reprises. A ce sujet il y a dans ce pays des voix influentes qui accusent le système commercial international de ne plus servir l'intérêt national des États-Unis.

Nous nous réjouissons de ce que votre Gouvernement ait résisté à ces pressions et qu'il soit demeuré essentiellement ouvert, qu'il ait rejeté l'isolationnisme en tant qu'option valable. Il demeure profondément conscient que le dynamisme de l'économie américaine et le génie de la technique américaine exercent toujours une influence énorme dans le monde. Washington

est aussi demeuré fidèle à l'orientation selon laquelle la paix et la stabilité dans le monde exigent que les États-Unis continuent d'y assumer leur rôle.

Votre président a, par la même occasion attiré l'attention sur le déséquilibre grandissant entre l'importance du rôle des États-Unis et les apports éventuels des partenaires des Américains. Telles que nous la comprenons, la doctrine Nixon tente de tenir compte des réalités suivantes, à savoir: que le rôle important que jouent les États-Unis dans le monde demeure indispensable et que les autres nations devraient assumer plus de responsabilités.

Inévitablement, les meilleurs amis et alliés, comme le Canada et les États-Unis, ne sont parfois pas d'accord sur les questions internationales. Bien que les résultats puissent parfois sembler néfastes, l'un des éléments essentiels d'une amitié véritable entre deux nations est la capacité de se parler franchement et d'une façon constructive selon son propre point de vue. Les sujets d'irritation et les divergences qui s'ensuivent parfois ne nous font cependant pas perdre de vue les fardeaux qu'assume votre pays.

Il existe vraiment des sujets d'irritation. Il y en avait dans le passé et il y en aura dans l'avenir. Certains découlent inévitablement de perspectives différentes sur des questions particulières. D'autres sont plutôt des malentendus, en tout ou en partie. Dans l'actuelle série de difficultés que nous éprouvons de part et d'autre, je crois que nombreuses sont celles qui appartiennent à cette dernière catégorie. Je vais vous donner des exemples.

Pendant un certain temps, on a cru dans ce pays, que le Canada était l'un des responsables du grave déficit commercial international des États-Unis. Cette option se trouvait corroborée par vos statistiques lesquelles, comme il arrive parfois à l'ère de l'automation, ne concordaient pas avec les nôtres.

La différence pour 1972 se situait dans les 1.5 milliard de dollars. Heureusement, nos statisticiens se sont rencontrés et ont réussi à harmoniser ces écarts. Par exemple, dans les données commerciales de 1970, ce que la partie américaine estimait être un déficit de 2 milliards de dollars pour elle et ce que le Canada jugeait comme un surplus de 1 milliard de dollars pour lui s'est révélé en fait un surplus de 1.4 milliard de dollars pour le Canada. Il en va de même pour le compte courant, lequel est un indicateur plus fiable puisqu'il tient compte du flot des éléments invisibles comme les revenus provenant des investissements, les dividendes et les paiements d'intérêt, et qui a fait l'objet d'une harmonisation pour 1970. Dans ce dernier cas, le déficit de 600 millions de dollars que les États-Unis avaient pris à leur compte et celui de 200 millions de dollars que le Canada s'attribuait s'est révélé un excédent de 100 millions de dollars pour le Canada. Pour 1972, nos chiffres, y compris ceux qui ont trait aux éléments invisibles, indiquent un déficit de 416 millions de dollars à notre compte courant avec les États-Unis. Nous prévoyons qu'une fois harmonisées les données canadiennes et américaines, le Canada demeurera déficitaire.

Il est facile de comprendre l'irritation de Washington à la suite des efforts ou du manque d'efforts manifestés par la Communauté mondiale pour appuyer la tentative des États-Unis visant à stabiliser la situation monétaire internationale. La dévaluation du dollar a sans doute été une initiative clé dans les efforts en vue de réaliser un équilibre monétaire international raisonnable. Certains secteurs aux États-Unis ont pu croire que le dollar canadien "flottant" nous a exemptés de l'impact visé par les mesures américaines. On a également laissé entendre que cette décision de laisser flotter notre dollar nous avantagerait. Cependant, je suis heureux de déclarer que les questions que se posait Washington sur "l'intégrité" de notre décision ont été rejetées. Le dollar canadien a perdu du terrain sous l'influence des forces du marché et il a, dans l'ensemble, maintenu la valeur qu'il avait par rapport au dollar américain.

Des projets de loi concernant "les prises de contrôle étrangères" et les nouveaux investissements étrangers ont été présentés au Parlement d'Ottawa. Les projets de loi s'inscrivent dans le cadre général de la troisième option que nous avons retenue et ils ont pour objet d'assurer aux Canadiens un contrôle plus important de leur économie. C'est ce genre de choses qui fait trembler tout le système de la libre entreprise. On a assisté à une réaction de ce genre de la part des États-Unis; elle était principalement fondée sur une mauvaise interprétation de nos intentions.

Il est vrai qu'on a adopté cette législation afin de résister à l'érosion de la propriété canadienne, mais cela n'implique pas le refus total ou la limitation des capitaux américains et autres capitaux étrangers. Ce sera le signe que notre économie a atteint une plus grande maturité lorsque nous n'aurons plus besoin du même afflux de capitaux étrangers que par le passé pour développer tout notre potentiel. Nous ne nous montrons que plus sélectifs pour ce qui est des conditions relatives à l'entrée de capitaux étrangers au Canada afin d'éviter, dans certains cas, la prise de contrôle sur des sociétés canadiennes viables à l'heure actuelle.

A titre d'exemple, j'aimerais souligner qu'environ 17 p. cent de l'afflux annuel net de capitaux servent à acheter des entreprises déjà en marche plutôt qu'à mettre sur pied de nouvelles sociétés ou de nouvelles unités au sein de sociétés établies. C'est dans de tels secteurs qu'agira notre nouveau processus de sélection plus poussée. S'il résultait d'une prise de contrôle américaine particulière un transfert de la recherche et du développement du Canada aux États-Unis, le remplacement de la direction canadienne par une direction américaine, et le retrait de cette société du marché d'exportation international, -- et il y a eu dans le passé de telles prises de contrôle aux effets similaires --, la nouvelle législation empêcherait alors presque certainement une telle situation. Vous conviendrez, j'en suis convaincu, qu'on ne peut qualifier cette nouvelle législation d'anti-américaine ou d'anti-étrangère.

La plupart des pays industrialisés, y compris les États-Unis, sont aux prises avec le problème des disparités économiques régionales. Les encouragements fiscaux et les subventions du Gouvernement constituent d'ordinaire le remède approprié. L'aide régionale a pour but de maintenir les

emplois existants et d'en créer de nouveaux dans les régions où le taux chronique de chômage est très élevé. L'efficacité de ces remèdes dépend de la découverte de marchés appropriés qui pourront faire vivre l'entreprise qui a pris naissance ou survécu grâce à l'aide gouvernementale. La conciliation du besoin d'établir une compétition équitable sur le marché international avec l'obligation du Gouvernement d'aider les régions atteintes de marasme économique a constitué au cours des dernières années un problème qui a nui à nos relations bilatérales.

J'en veux pour exemple l'usine de fabrication de pneus Michelin établie en Nouvelle-Écosse grâce à l'aide du Gouvernement, dans une région économiquement défavorisée du Canada. La production de pneus de l'usine nécessite un marché d'exportation en plus du marché canadien. Parce que Washington était d'avis que l'aide du Gouvernement canadien accordée à Michelin allait à l'encontre des forces traditionnelles du marché, il a imposé par la suite des droits compensateurs rigides aux exportations de cette société. Toutefois, il ne s'agit pas à nos yeux d'une dislocation du commerce. Les États-Unis s'inquiètent de ce que l'usine Michelin donnerait plutôt lieu à un transfert d'emplois des États-Unis au Canada. Nous constatons que le transfert ne s'est produit qu'au Canada, d'une région à l'autre. Les modes de transfert étaient conformes aux règles internationales en ce domaine, règles auxquelles le Canada souscrit, mais non pas les États-Unis.

Vous comprendrez que, dans ces circonstances, le Canada se préoccupe également des conséquences plus vastes de cette décision sur le devoir qu'a le Gouvernement envers sa population de mettre en application une politique d'aide régionale efficace.

On a accordé également une importance considérable aux États-Unis à la politique du Canada en matière de ressources énergétiques. Et les rapports canado-américains dans ce secteur sont importants pour les deux pays. Un certain nombre de facteurs ont permis de faire saisir à de nombreuses gens toute la portée de la demande mondiale accélérée en hydrocarbures. Il était tout naturel que l'attention se tourne vers les réserves canadiennes de pétrole, surtout depuis que certaines pénuries aux États-Unis se sont produites dans des domaines utilisant les importations canadiennes. Pendant plus d'une décennie, nos exportations ont progressé rapidement, et presque toutes sont destinées aux États-Unis sous la forme de matières premières pour vos raffineries.

Toutefois, la récente croissance de la demande américaine a épuisé notre capacité de production et de transport du pétrole. Le maintien de l'approvisionnement en pétrole canadien de nos raffineries intérieures se trouvait menacé. En outre, bien que la politique nationale canadienne en matière d'énergie a été et demeure d'exporter des quantités qui sont nettement des excédents par rapport aux besoins intérieurs, la croissance récente et prévisible de la demande d'exportation du pétrole a atteint un niveau qui appelle un sérieux examen. Cela s'impose si nous voulons nous assurer de pouvoir répondre aux exigences prévisibles au Canada.

Pour cette raison, le Gouvernement canadien a récemment institué des mesures de contrôle des exportations de pétrole. Cette mesure visant à

contrôler la croissance des exportations représente un nouveau mode d'application de notre politique nationale en matière de pétrole, non pas une modification de la politique en soi. C'est la hausse de la demande mondiale en énergie, et particulièrement celle des États-Unis eux-mêmes, qui nous a amenés à introduire ce changement et non pas, évidemment, un quelconque désir d'abuser des États-Unis.

Il faut convenir que les réserves connues du Canada sont limitées. Même si les États-Unis modifiaient maintenant leurs contrôles des importations et s'ils avaient libre accès à nos réserves connues, ces dernières n'aideraient qu'en partie à réduire votre dépendance de plus en plus forte à l'égard des réserves de l'étranger.

La prospection de nouvelles réserves dans la région septentrionale du Canada et au large de la côte va bon train. Nous sommes confiants que d'importantes découvertes en découleront, mais nous ne pouvons y compter encore. Nos contrôles des exportations constituent une mesure provisoire. Nous tiendrons des audiences publiques et nous étudierons, à la lumière de l'opinion exprimée par toutes les parties intéressées, les changements de méthodes qu'il faudra apporter à la longue pour protéger les intérêts canadiens.

Nous sommes pleinement conscients que votre président cherchera bientôt à obtenir l'autorisation nécessaire en matière de tarifs et d'autres entraves au commerce international. L'autorisation de négocier l'abolition de ces barrières faciliterait la tenue de discussions profitables avec les partenaires commerciaux des États-Unis à l'occasion des négociations multilatérales du GATT qui, nous l'espérons fermement, s'ouvriront avant la fin de l'année. De toute évidence, les États-Unis, le Marché commun européen élargi et le Japon constituent les facteurs importants de ces négociations qui pourraient se révéler plus étendues et plus importantes que la Ronde Dillon ou la Ronde Kennedy. Dans ces circonstances, il serait malheureux que l'évolution vers le progrès et vers la libéralisation du commerce international soit arrêtée et si, au lieu de cela, une atmosphère négative d'affrontement devait régner dans les relations entre ces puissances économiques de premier plan. Les répercussions d'un tel affrontement se feraient sentir non seulement sur ceux qui y sont les premiers intéressés, mais également sur les grandes nations commerçantes comme le Canada dont les intérêts et les positions sont différents et qui ne sont associées avec aucun de ces grands groupes ou puissances économiques. En dernier lieu, à l'occasion d'un tel affrontement, il serait vraiment trop facile de passer outre aux intérêts des pays en voie de développement qui, peut-être, ont le plus à gagner, ou à perdre, dans ces négociations: il faudra prendre des mesures afin de s'assurer que les pays défavorisés sortent des négociations avec de meilleures possibilités en vue d'une participation pleine et avantageuse à la croissance du commerce mondial.

Les problèmes dont je vous ai entretenus sont plus aigus maintenant en raison de l'évolution rapide et de la complexité du climat économique international. Nous estimons que le récent budget canadien a fait un apport modeste mais appréciable vers l'amélioration de ce climat. Bien que, fondamentalement, notre budget ait pour objet de régler la situation économique du Canada, il devrait se révéler utile dans l'actuelle situation

internationale. Il prévoit un certain nombre de réductions tarifaires fort appréciables qui touchent un volume d'importations canadiennes dont la valeur est estimée à 1.3 milliard de dollars. C'est là un chiffre impressionnant, s'élevant à près de la moitié des réductions que nous avons consenties au cours de la Ronde Kennedy. Les États-Unis sont le principal bénéficiaire de ces réductions.

Un élément, la culture, a une dimension qui lui est propre. Les Canadiens sont, il va sans dire, des Nord-Américains, et une grande partie de notre héritage culturel puise à la même source que le vôtre. Notre perception de nous-mêmes, les valeurs et les traditions nettement canadiennes jouent un rôle de plus en plus grand dans la qualité et la saveur de notre société.

Nos traditions sont jeunes. A l'exception de celles du Canada français, nos traditions semblent être d'un cru plus récent que les vôtres. Leurs racines ne sont pas aussi robustes que les vôtres non plus. Elles sont plus vouées à la dilution et peut-être même à l'extinction si l'on tient compte de l'énorme influence de votre mode de vie, de vos valeurs et de votre culture.

Nous pourrions, si nous le voulions, interdire la vente de la marque "X" d'un produit fabriqué aux États-Unis, mais nous ne pourrions empêcher les émissions radiophoniques et télévisées de pénétrer dans les foyers de la population canadienne. En d'autres termes, nous pourrions éliminer le produit, mais nous serions toujours soumis à la publicité.

Ce n'est pas mon intention de dénigrer la culture américaine qui a apporté de grandes contributions au monde entier. Je ne crois pas pécher par chauvinisme intellectuel en exprimant ces opinions. Nous ne voulons pas isoler la culture canadienne de tout contact avec ses voisins: nous n'aurions pas de normes propres si notre esprit de créativité n'était pas mis à l'épreuve à l'échelle internationale. Je ne voudrais pas toutefois que notre sentiment d'identité et nos traditions distinctes soient tués dans l'oeuf par le dynamisme de la culture américaine.

Ainsi, si nous attachons une certaine importance aux qualités canadiennes distinctives, il nous faut prendre les mesures nécessaires à leur maintien et à leur protection. Nous devons nous assurer que, là où la qualité d'un produit est la même dans les deux pays, l'offre canadienne ne soit pas écartée par une concurrence inégale.

C'est là la philosophie générale qui régit les vues du Gouvernement canadien relativement à cette question. Nous n'avons pas pour but d'intercepter toute influence culturelle américaine, mais bien d'assurer encouragement et place au soleil à la créativité d'origine canadienne. Cette ligne de conduite a donné des résultats remarquables. Le fait de réserver une certaine proportion du temps d'antenne à la radio et à la télévision au contenu canadien, d'appuyer davantage les ballets canadiens, les compositeurs, les orchestres et autres moyens d'expression a stimulé

l'apport canadien aux arts. Jugez-en par vous-mêmes. Les artistes canadiens se produisent maintenant régulièrement dans ce pays. L'Orchestre national d'Ottawa a en effet récemment donné un concert à Chicago.

La troisième option vise l'aspect culturel tout autant que la question économique. Ce n'est pas que nous préférions l'autonomie à la qualité. C'est que, dans le processus constitutif d'une nation, l'autonomie peut être un facteur appréciable de cohérence.

La citation suivante pourra peut-être illustrer mon idée: "Les véritables souverains d'un pays sont ceux qui en définissent l'esprit, le mode de pensée, les goûts, les principes; et nous ne pouvons consentir à placer cette souveraineté entre les mains d'étrangers." Était-ce là des paroles d'un nationaliste canadien de 1973? Non, Mesdames et Messieurs, il s'agit d'un extrait d'une allocution prononcée à l'Université de Philadelphie en 1823. C'était là un conseil judicieux pour les Américains d'il y a 150 ans. J'estime que le conseil est tout aussi valable pour les Canadiens d'aujourd'hui.

S/C